



Compte rendu de la réunion de la formation spécialisée de service de la DR de Clermont-Ferrand du 14 avril 2025

Étaient présents :

- pour les organisations syndicales (OS) : UNSA, USD-FO et le SNAD-CGT,
- pour la Direction régionale : le Président, l'assistante de prévention (AP), la cheffe de la brigade et l'adjoint au chef du bureau à Clermont-Ferrand ainsi que le chef du bureau et le chef de la brigade à Saint-Étienne,
- l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP).

Cette réunion fait suite à celle du 27 mars dernier où nous étions en attente du budget.

Le SNAD-CGT a lu une déclaration liminaire.

Concernant la e-formation « agissons pour la santé mentale » qui ne figure pas sur la liste des e-formations proposées dans le cadre du Plan Interrégional de Formation 2025 de la DI, il est répondu qu'il appartient à la DI de définir les formations intégrées dans le Plan Interrégional de Formation.

Ce choix n'est pas en cohérence avec la note d'orientations ministérielles du Secrétariat général.

Concernant l'agent qui conduit un poids lourd dans lequel des marchandises de contrebande ont été découvertes, il est répondu qu'il est couvert par une attestation signée par le directeur régional et qu'il peut disposer d'un gilet pare-balle.

Concernant le traitement des fiches de signalement, il est répondu que le guide des procédures de recueil et de traitement des signalements a été élaboré postérieurement à l'adoption des Règlements Intérieurs des instances et qu'il faut respecter la hiérarchie des normes.

À aucun moment le guide précise que les dispositions ne seront applicables que si les RI sont modifiés.

► **Présentation des enveloppes de crédits de formation et locales pour 2025 :**

Le montant du budget alloué s'élève à 111 euros par agent, sachant que nous étions 119 au 01/09/24.

Le budget est réparti en 2 enveloppes :

- 9 731 € pour les actions locales
- 3 127 € pour les formations.

► **Examen des propositions d'actions en matière de formations santé sécurité au travail :**

Dorénavant, les formations Sauveteur Secouriste du Travail sont réservées à un public restreint.

Compte-tenu de cette information, les formations suivantes ont été votées :

- Gestes qui sauvent (2 heures),
- Premiers secours citoyens 1 (7 heures),

- Prévenir le burn-out (1 jour),
- Gestes et Postures – travail sur écran et en télétravail (6 heures),
- Sensibilisation à la sécurité routière cycliste (3 heures).

Concernant la formation « habilitation sécurité électrique », l'APMP se rapprochera de la FS des Finances Publiques du Puy-de-Dôme en vue d'une mutualisation.

Il est vraiment dommage que l'accès aux formations SST soient réservés à un public restreint. Certains agents formés ont pu mettre en pratique leurs connaissances, preuve de l'utilité de ces formations. Ce sont des formations pour lesquelles il y avait des candidats. Les agents du SOMIF relèvent de la FS du CSA, cela peut leur être dommageable en termes de participation à une formation organisée localement par la FSS de la DR de Clermont-Ferrand. Le rattachement du SOMIF à notre FSS simplifierait les procédures.

► **Examen des propositions d'actions pour le budget local :**

- 1 fauteuil et 1 bureau réglable en hauteur (manuel) sur prescription médicale pour le bureau de Clermont-Ferrand,
- 1 bureau réglable en hauteur (électrique) sur prescription médicale pour la BSI de Saint-Étienne,
- 8 supports de PC portables pour le télétravail,
- 8 tapis de souris ergonomiques avec gel,
- 15 bouteilles isothermes de 75 cl pour les agents des brigades,
- 4 exercices d'évacuation (BSI Clermont-Ferrand, bureau de douane Clermont-Ferrand, direction régionale, BSI et bureau de Saint-Étienne).

Le financement de masques « bouche à bouche » n'a pas été validé au motif que le médecin du travail a émis des réserves quant à l'efficacité de ce geste et compte-tenu du montant du budget. Toutefois, cette action sera réexaminée ultérieurement en fonction des crédits disponibles.

Une déclaration d'accident de service intervenu très récemment est communiquée aux représentants du personnel.

► **Questions diverses :**

*** Quelle est la place à accorder aux stagiaires / vacataires vis-à-vis de nos missions quotidiennes, dans le respect de la charte des valeurs de la douane, en ce qui concerne la discrétion professionnelle ? Peut-on leur montrer nos dossiers, leur expliquer nos méthodes de travail et les faire participer à des contrôles en entreprise ? (CGT) :**

Les stagiaires signent une charte de confidentialité. Le Président n'est pas opposé à ce que les stagiaires soient associés à des missions en lien avec l'action économique, qui sont d'ordre public ; toutefois, dès lors qu'il s'agit d'une mission en matière de lutte contre la fraude (notification d'infraction avec redressement de droits par exemple), il exprime des réserves.

*** FACVA : les sorties doivent-elles se faire sur temps de travail ou sur temps de repos? Que se passe-t-il en cas d'accident ? (CGT)**

Il n'y a pas de difficulté pour les sorties réalisées sur temps de travail.

Les sorties peuvent également être organisées en soirée ou le week-end, elles ont été validées par la DI. Il n'est pas précisé ce qu'il adviendrait en cas d'accident.

La réunion s'est terminée à 12h35.

Pour le SNAD CGT :

Sandrine MARIE-CHEVALIER